TABLE DES MATIÈRES

A. Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la

	la Républiq Lituanie, le Bas, la Rép Slovénie, la Bretagne et	ue fran Grand ublique Répul d'Irlan	çaise, la Ré -Duché de e d'Autriche blique slova de du Nord	gne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, publique italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Payse, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Ique, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-l (États membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion à l'Union européenne			
В.	Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie et aux adaptations du traité sur l'Union européenne, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique						
	Première partie:		Les principes				
	Deuxième _J	Deuxième partie:		Les adaptations des traités			
			Titre I:	Dispositions institutionnelles			
			Titre II:	Autres adaptations			
	Troisième partie:		Dispositio	ons permanentes			
	Quatrième partie:		Dispositio	ons temporaires			
			Titre I:	Mesures transitoires			
			Titre II:	Dispositions institutionnelles			
			Titre III:	Dispositions financières			
			Titre IV:	Autres dispositions			
Cinquième		partie:	Dispositio	ons relatives à la mise en œuvre du présent acte			
			Titre I:	Adaptations des règlements intérieurs des institutions et des statuts et règlements intérieurs des comités			
			Titre II:	Applicabilité des actes des institutions			
			Titre III:	Dispositions finales			
AN	NEXES						
AN	NEXE I:	Liste d (visée	les convent à l'article 3	ions et protocoles auxquels la République de Croatie adhère au moment de l'adhésion s, paragraphe 4, de l'acte d'adhésion)			
AN	NEXE II:	fondés	s sur celui-c	ions de l'acquis de Schengen intégré dans le cadre de l'Union européenne et les actes ci ou qui s'y rapportent, qui sont contraignantes et applicables en République de Croatie sée à l'article 4, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion)			
AN	NEXE III:	Liste v	iste visée à l'article 15 de l'acte d'adhésion: adaptation des actes adoptés par les institutions				
		1. Li	bre prestat	ion de services			
		2. D	roit de la p	propriété intellectuelle			
		I.	Marque	communautaire			
		II.	. Certifica	ts complémentaires de protection			
		III	I. Dessins	ou modèles communautaires			
		3. Se	ervices fina	nciers			
		4. A	griculture				

	5. Pêche	
	6. Fiscalité	
	7. Politique régionale et coordination des instruments structurels	
	8. Environnement	
ANNEXE IV:	Liste visée à l'article 16 de l'acte d'adhésion: autres dispositions permanentes	
	1. Droit de propriété intellectuelle	
	2. Politique de la concurrence	
	3. Agriculture	
	5. Union douanière	
	Appendice à l'annexe IV	
ANNEXE V:	Liste visée à l'article 18 de l'acte d'adhésion: mesures transitoires	
	1. Libre circulation des marchandises	
	2. Libre circulation des personnes	
	3. Libre circulation des capitaux	
	4. Agriculture	
	I. Mesures transitoires en faveur de la Croatie	
	II. Contingent tarifaire transitoire pour le sucre de canne brut à des fins de raffinage	
	III. Mesures temporaires en matière de paiements directs en faveur de la Croatie	
	5. Sécurité sanitaire des aliments, politique vétérinaire et phytosanitaire	
	I. Poules pondeuses	
	II. Établissements (viande, lait, poisson et sous-produits animaux)	
	III. Commercialisation des semences	
	IV. Neum	
	6. Pêche	. .
	7. Politique des transports	
	8. Fiscalité	. .
	9. Liberté, sécurité et justice	. .
	10. Environnement	. .
	I. Législation horizontale	
	II. Qualité de l'air	
	III. Gestion des déchets	
	IV. Qualité de l'eau	
	V. Prévention et réduction intégrées de la pollution (PRIP)	
	VI. Produits chimiques	
	Appendice à l'annexe V	

AN	INEXI	E VI:	Développement rural (visé à l'article 35, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion)					
AN	INEXI	E VII:	Engagements spécifiques pris par la République de Croatie au cours des négociations d'adhésion (visés à l'article 36, paragraphe 1, deuxième alinéa, de l'acte d'adhésion)					
AN	INEXI	E VIII:	Engagements pris par la République de Croatie en ce qui concerne la restructuration du secteur de la construction navale (visés à l'article 36, paragraphe 1, troisième alinéa, de l'acte d'adhésion)					
			Engagements pris par la République de Croatie en ce qui concerne la restructuration du secteur sidérurgique (visés à l'article 36, paragraphe 1, troisième alinéa, de l'acte d'adhésion)					
PRO	этос	COLE						
qua	ntité	attribu	à certaines dispositions concernant une éventuelle cession unique à la République de Croatie d'unités de ée délivrées au titre du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements si que la compensation y afférente					
AC	TE FI	NAL						
I.	Text	e de l'a	l'acte final					
II.	Décl	laration	rations					
	A.	Déclara	ation commune des États membres actuels					
		Décl	aration commune sur l'application de la totalité des dispositions de l'acquis de Schengen					
	В.	Déclara	ation commune de divers États membres actuels					
			aration commune de la République fédérale d'Allemagne et de la République d'Autriche sur la libre ılation des travailleurs: Croatie					
	C.	Déclara	ation commune des États membres actuels et de la République de Croatie					
		Décl	aration commune relative au Fonds européen de développement					
	D.	Déclara	ation de la République de Croatie					
			aration de la République de Croatie concernant le régime transitoire pour la libéralisation du marché ier agricole croate					
III.	de d	consulta	lettres entre l'Union européenne et la République de Croatie concernant une procédure d'information et ation pour l'adoption de certaines décisions et autres mesures à prendre pendant la période précédant					